



ORDRE DU JOUR C.C.A.S.

Mardi 27 mai 2025 à 18H00

C.C.A.S.:

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 10/04/2025

- ACTION SOCIALE:

3. BUDGET CCAS 2025 : Décision Modificative 2025-01 INV
4. Avance Remboursable

- REGIE AUTONOME MAISON POUR TOUS :

5. Dispositif Un Job pour ma Ville 2025
6. Moyen de paiement et de réservation régie de recettes MPT : Prestation plateforme ACHETEZA

QUESTIONS DIVERSES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

MARDI 27 MAI 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-05-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-sept mai** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Bruno OUIILLON - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE -Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET -

Était représenté : Philippe BETHERY par Chantal LEROY

Etaient excusés : Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Invités présents (avec voix consultative) : Sophie GARNIER -

Secrétaire de séance : Odile CHAPUIS

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

01/Désignation du secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Bruno Ouillon

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Odile CHAPUIS comme secrétaire de séance.

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 28-05-2025

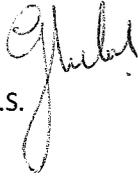
Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 
ID : 043-264300237-20250527-CCAS_2025_27_01-DE

Conseil d'Administration du CCAS 27-05-25

Nombre de Conseillers présents	10	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	11	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE



Odile CHAPUIS



Président du C.C.A.S.

La secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

MARDI 27 MAI 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-05-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-sept mai** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Bruno OUIILLON - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE - Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET -

Était représenté : Philippe BETHERY par Chantal LEROY

Etaient excusés : Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Invités présents (avec voix consultative) : Sophie GARNIER -

Secrétaire de séance : Odile CHAPUIS

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

02/Adoption du compte-rendu du 10 avril 2025

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Bruno Ouillon

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Proposent aux Membres du Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 dont un exemplaire est annexé sera présentée en séance.

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 28-05-2025

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le



ID : 043-264300237-20250527-CCAS_2025_27_02-DE

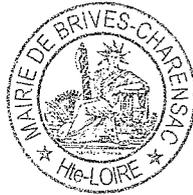
Conseil d'Administration du CCAS 27-05-25

Nombre de Conseillers présents		10
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Odile CHAPUIS

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 27 MAI 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-05-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-sept mai** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Bruno OUIILLON - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE -Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET -

Était représenté : Philippe BETHERY par Chantal LEROY

Etaient excusés : Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER -

Secrétaire de séance : Odile CHAPUIS

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

03/BP CCAS 2025 Décision Modificative 2025-01. Avance Remboursable INV Chapitre 27

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Bruno OUIILLON

Vu la délibération N° 3 Vote du Budget Primitif de du Centre Communal d'Action Social de Brives-Charensac du Conseil d'administration du 18/12/2024 prévoyant d'autoriser la limite de la fongibilité des crédits au taux maximum réglementaire de **7.5%** des dépenses réelles de chacune des deux sections mais ne prévoyant pas de crédits au chapitre 27 ;

Vu la délibération N° 4 Vote du Budget Supplémentaire 2025 du Centre Communal d'Action Social de Brives-Charensac du Conseil d'administration du 10/04/2025 après affectation de résultat ne prévoyant pas de crédit au chapitre 27

Considérant le mail du 12/05/25 du Service de Gestion Comptable indiquant qu'une avance remboursable doit être comptabilisé à l'article 2745

Considérant l'insuffisance de crédits en section d'investissement :

Au chapitre **27 Autres immobilisations financières à hauteur de 3000€** soit

-à l'article 2745 Avances Remboursable à hauteur de 3000€ au regard des besoins d'aides sociales 2025

Considérant les crédits disponibles :

Au chapitre **21 Immobilisations corporelles à hauteur de 3000€** soit

-à l'articles 2188 Autres Immobilisations corporelles à hauteur **de 3000€**

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent la Décision Modificative qui s'équilibre comme présenté ci-dessous et

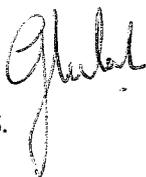
Désignation	Dépenses (*)		Recettes (*)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2745-428 : Avances remboursables	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 22 : Autres immobilisations financières	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Conseil d'Administration du CCAS 27-05-25

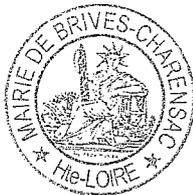
Nombre de Conseillers présents	10	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	11	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

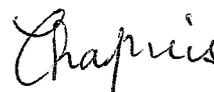
Gilles DELABRE



Président du C.C.A.S.



Odile CHAPUIS



La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 27 MAI 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-05-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-sept mai** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Bruno OUILLON - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE -Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET -

Était représenté : Philippe BETHERY par Chantal LEROY

Etaient excusés : Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER -

Secrétaire de séance : Odile CHAPUIS

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

04/Avance remboursable

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Bruno OUILLON

Vu l'article R. 123-2 du Code de l'Action Sociale et des familles le décret n° 95-562 du 6 mai 1995, qui prévoient que les Centres Communaux d'action Sociale peuvent intervenir au moyen de prestations en espèce, remboursables ou non.

Considérant la délibération n°1 du 16 novembre 2017 du Conseil d'administration du CCAS autorisait le Président à attribuer une avance remboursable pour raisons sociales, dont le montant maximum octroyé avait été fixé à 2000€ sur au plus 24 mois

Considérant les dernières demandes sociales reçues par les services du CCAS et la nécessité d'y adapter tant le montant que la durée de remboursement de l'avance remboursable ;

M. le président propose :

-de reconduire le dispositif d'aide sociale d'urgence « Prêt d'honneur Avance remboursable » mais d'en modifier le montant et la durée de remboursement.

Pour mémoire, il s'agit d'une avance remboursable qui pourra être accordée à des personnes domiciliées à Brives-Charensac, justifiant de ressources régulières (salaires, pensions, allocations,) et qui rencontrent une difficulté passagère pour le paiement d'une dette ou le maintien dans une situation financière stable.

Cette avance dont le montant ne pourra excéder 3 000€, devra être remboursée dans un délai allant jusqu'à 36 mois maximum, suivant le montant de l'avance consentie et les possibilités financière du bénéficiaire ;

Le montant de l'avance sera mandaté à l'article 2745 Avance remboursable soit directement au bénéfice de l'intéressé sur son compte en banque soit par remboursement d'une dette du bénéficiaire auprès d'un de ces créanciers (notamment d'un organisme bancaire)

Les titre de remboursement mensuels seront imputés au même article.

Il est précisé qu'il ne pourra être consenti qu'un seul « prêt d'honneur- avance remboursable » par année civile, pour la même personne ou le même foyer.

Il ne pourra être consenti une nouvelle avance tant que la précédente n'aura pas été totalement remboursée au CCAS.

L'attribution du « prêt d'honneur – avance remboursable » donnera lieu à une convention fixant le montant du prêt et les conditions de remboursement.

Il est précisé que les conventions correspondantes seront signées par le Président dans le cadre des délégations prévues par l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent ces dispositions,

-Accordent délégation à M. le pour attribuer un « prêt d'honneur –avance remboursable » dans les conditions définies ci-dessus par le Conseil d'Administration et pour signer la convention correspondante,

-Autorisent le versement des sommes concernées inscrite à l'art 2745 ainsi que l'émission de titre mensuel de remboursement au même article 2745 ;

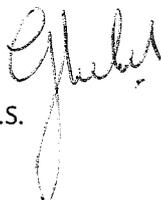
Conseil d'Administration du CCAS 27-05-25

Nombre de Conseillers présents		10
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Odile CHAPUIS

La secrétaire de séance





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

MARDI 27 MAI 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-05-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-sept mai** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Bruno OUIILLON - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE-David FREJAVILLE -Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET -

Était représenté : Philippe BETHERY par Chantal LEROY

Etaient excusés : Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER -

Secrétaire de séance : Odile CHAPUIS

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

05/ Dispositif Un job pour ma Ville 2025

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-10 Divers
Rapporteur	Bruno Ouillon

Considérant que le dispositif Un Job pour ma Ville, a été instauré conjointement par la Commune et l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous à partir de l'été 2021, et repose sur la volonté de proposer aux jeunes, âgés de 16 ans révolus à 18 ans :

-d'effectuer divers petits travaux d'utilité civiques et citoyenne durant les congés scolaires, encadrés par un animateur dédié ;

-une première expérience du monde du travail ;

Considérant que ce dispositif a été perpétué toutes les années depuis 2021 et que les jeunes étaient ainsi embauchés par l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous ;

Considérant que l'inscription à des activités sportives, culturelles, l'obtention du permis de conduire, et du Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animation (B.A.F.A.) nécessitent des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles ;

Monsieur le Président **rappelle** aux membres du Conseil d'administration :

-que conformément à la délibération 04 du conseil d'administration du CCAS du 11 juillet 2024, il a été approuvé la création d'une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle sera uniquement dotée de l'autonomie financière et reprendra en régie les activités de l'AUMPT.

-conformément à la délibération 7 du conseil d'administration du CCAS du 28 novembre 2024, il a été créé un budget annexe Régie Maison Pour Tous Centre social au budget principal CCAS ;

M le Président **propose** que le dispositif Un Job pour ma Ville soit reconduit en 2025 par La Régie autonome MAISON POUR TOUS selon les modalités suivantes :

-Chaque jeune réalise une semaine de 32 heures de bénévolat sous le contrôle d'un animateur salarié de la Régie autonome Maison Pour Tous de de Brives-Charensac ;

-Une bourse de 350€ sera octroyée à chaque jeune à choisir parmi les prestations éligibles ci-dessous soit :

- Permis de conduire en partenariat avec les auto-écoles de la commune de Brives-Charensac
- BAFA
- Loisirs (licences clubs, inscriptions activités sportives, culturelles ou de loisirs)
- Chèques cadeaux « rentrées scolaires » hors alimentation et boissons pour des achats dans le domaine de la culture, du sport, des loisirs, de la téléphonie, de la 'HIFI, du multimédia et vêtements.

-L'ensemble des sommes sera versé directement au prestataire bénéficiaire que le jeune aura choisi dans la limite des prestations éligibles (listées ci-dessus) à l'exception des chèques cadeaux qui seront directement remis au jeune à l'issue de la réalisation de la semaine

Les chantiers seront proposés par la Commune de Brives-Charensac et consisteront à effectuer des travaux de peinture, d'embellissement, d'entretien des espaces verts, de nettoyage...

L'organisation est détaillée dans le règlement intérieur Un Job pour ma Ville 2025 Annexé à la présente délibération.

-La Commune de Brives-Charensac et la Régie autonome Maison Pour Tous ne seront en aucun cas réputées employeur des jeunes participant au dispositif Un Job Pour ma Ville

-Les jeunes bénéficiant du dispositif devront être couverts par une assurance responsabilité civile contractée à leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuvent** la mise en place du dispositif Un job pour ma Ville 2025 par La régie autonome Maison Pour Tous et l'application du règlement intérieur présenté en annexe, ainsi que la fiche d'engagement et d'inscription du jeune et l'autorisation parentale également présentées en annexe ;
- **Autorisent** Monsieur le Président ou son représentant à signer le règlement, la fiche d'engagement et d'inscription du jeune et l'autorisation parentale à compter de l'année 2025 ;
- **Approuvent** la somme de la bourse de 350€ octroyée à chaque jeune à choisir parmi les prestations éligibles présentée ci-dessus
- **Approuvent** le versement de la bourse forfaitaire directement auprès de prestataires sélectionnés sur présentation de factures adressées à la Régie autonome Maison Pour Tous et comportant les noms et prénoms du jeune bénéficiaire
- **Approuvent** la remise des chèques cadeaux directement au jeune à l'issue de la réalisation de la semaine
- **Autorisent** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents ;
- **Inscrivent** les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 28-05-2025

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 
ID : 043-264300237-20250527-CCAS_2025_27_05-DE

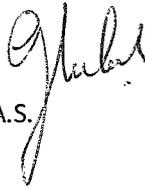
Conseil d'Administration du CCAS 27-05-25

Nombre de Conseillers présents		10
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Odile CHAPUIS

La secrétaire de séance



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

MARDI 27 MAI 2025

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 21-05-2025

L'an deux mil vingt-cinq le **vingt-sept mai** à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Gilles DELABRE.

Etaient présents : Gilles DELABRE - Bruno OUIILLON - Joëlle PALHIER - Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE -Chantal LEROY- Serge JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET -

Était représenté : Philippe BETHERY par Chantal LEROY

Etaient excusés : Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN - Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER -

Secrétaire de séance : Odile CHAPUIS

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

06/ Moyen de paiement et de réservation régie de recettes MPT : Prestation plateforme ACHETEZA

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-10 Divers
Rapporteur	Bruno Ouillon

Monsieur le Président **rappelle** aux membres du Conseil d'administration :

-que conformément à la délibération 04 du conseil d'administration du CCAS du 11 juillet 2024, il a été approuvé la création d'une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle sera uniquement dotée de l'autonomie financière et reprendra en régie les activités de l'AUMPT.

-conformément à la délibération 7 du conseil d'administration du CCAS du 28 novembre 2024, il a été créé un budget annexe Régie Maison Pour Tous Centre social

-conformément à la délibération 8 du conseil d'administration du CCAS du 28 novembre 2024, il a été institué une régie de recettes et d'avances auprès d'Etablissement public administratif local Régie autonome Maison Pour Tous Centre Social et que son article 4 définit les produits encaissés comme les prestations de la Régie Maison Pour Tous (liste exhaustive) et que son article 5 définit les modes de recouvrement des recettes y compris le paiement en ligne via la plate-forme de paiement dématérialisé de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay via une supra-régie ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a mis en place une plateforme de commande et de paiement des repas de restauration scolaire des écoles maternelles et primaires des Communes de son territoire, ainsi que d'autres services intercommunaux ;

Considérant que les administrés ont un niveau d'exigence croissant et qu'ils attendent de la part des collectivités une réactivité forte et un accès aisé à l'ensemble des services quel que soit l'heure, le jour ou le lieu où l'on se trouve permettant un gain de temps, un gain de déplacement, un gain de productivité ;

Considérant que la participation à ce service de réservation et de paiement en ligne permettrait à la Régie autonome Maison Pour Tous de Brives-Charensac de sécuriser et de moderniser la réservation et le paiement de ses diverses prestations et activités ;



Considérant que cette possibilité de paiement en ligne via la plate-forme de paiement dématérialisée ACHETEZA de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay via une supra-régie nécessite :

-l'établissement et la validation d'une convention d'encaissement et de reversement de recettes pour le compte de tiers entre la Communauté d'Agglomération et le Régie Autonome Maison pour Tous ;

-le fait pour le CCAS et la régie autonome Maison Pour Tous de pouvoir bénéficier du déploiement des modules Centre de Loisirs, activités sportives, culturelles et sociales par la société TNT ;

Afin de pouvoir mettre en place à partir de septembre 2025 cette possibilité pour les usagers des services de la régie autonome Maison Pour Tous de paiement en ligne via la plate-forme de paiement dématérialisé ACHETEZA de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay via une supra-régie.

Après en avoir délibéré les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action Sociale à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent la participation du Centre Communal d'Action Social et de sa Régie Autonome Maison Pour Tous au déploiement des modules Centre de Loisirs et activités sportives et culturelles dans un premier temps et aux modules billetterie et locations de salle dans l'hypothèse où la communauté d'Agglomération y souscritait

-Autorisent Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents et devis afférents

Conseil d'Administration du CCAS 27-05-25

Nombre de Conseillers présents	10	
Nombre de Conseillers représentés	1	
Nombre de suffrages exprimés	11	
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Gilles DELABRE

Président du C.C.A.S.



Odile CHAPUIS

La secrétaire de séance

Président :

Membres élus (8) :

FICHE DE PRESENCE
C.C.A.S. du 27-05-2025
QUORUM : 9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

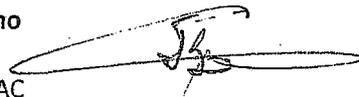
Monsieur Gilles DELABRE, Maire
1 rue du Garay
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame PALHIER Joëlle
2 bis rue du garay
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur OUILLON Bruno
2 rue de Genebret
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame BELIN Véronique
16 bis rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur BETHERY Philippe
9 rue des Myosotis
43700 BRIVES-CHARENSAC

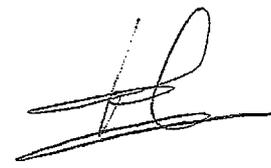
Madame LAIGRE Sandrine
Lot. Le Val de Mercœur
9 rue des Boutons d'Or
43700 BRIVES-CHARENSAC



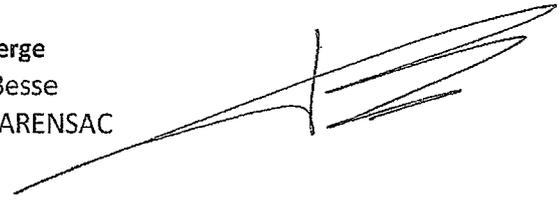
Monsieur FREJAVILLE David
9D Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame LEROY Chantal
9 rue du pont de la Chartreuse
Le Clos de Corsac Les Tilleuls
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur JAVON Serge
15 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC





Vendeurs nommés (8) :

Hôtel de Ville
1 place de la Mairie
43700 Brives-Charensac

Tel : 04 71 02 12 55
Fax : 04 71 09 41 10

info@brives-charensac.fr

www.brives-charensac.fr

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 28-05-2025

Envoyé en préfecture le 28/05/2025

Reçu en préfecture le 28/05/2025

Publié le

ID : 043-264300237-20250527-CCAS_2025_27_00-DE



Monsieur Sylvain LAURENT
5 Rue des Bories Basses
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Odile CHAPUIS
22 Rue de Charensac
43700 BRIVES-CHARENSAC

Chapuis

Madame Nicole BESSE-BONNET
2 Bis Route du Monteil
43700 BRIVES-CHARENSAC

Besse

Madame Andrée CARTAL,
Immeuble Les Peupliers
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard PAULIN,
19 Rue du Ruisseau
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Violaine SOUVETON
10 rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame Nadine MIALON
Rue des boutons d'or
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur Bernard MICHEL
10 impasse des bleuets
43700 BRIVES-CHARENSAC



Hôtel de Ville
1 place de la Mairie
43700 Brives-Charensac

Tel: 04 71 02 12 55
Fax: 04 71 09 41 10

info@brives-charensac.fr

www.brives-charensac.fr

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 28-05-2025

Envoyé en préfecture le 28/05/2025
Reçu en préfecture le 28/05/2025
Publié le 
ID : 043-264300237-20250527-CCAS_2025_27_00-DE

Voix consultatives :

Services Administratifs :

Monsieur Emmanuel DEBARD
Mairie
43700 BRIVES CHARENSAC

Madame Sophie GARNIER
Mairie
43700 BRIVES CHARENSAC

Madame CATHERINE BARTHELEMY
Maison Pour Tous
43700 BRIVES CHARENSAC

III - Membres de la Commission « ACTION SOCIALE »

Madame VACHERON Bernadette
9 rue du Vallon des Bories
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur HUGON Philippe
20 allée Bacot
43700 BRIVES-CHARENSAC

IV - Membres de la Commission « ENFANCE & JEUNESSE »

Madame CUBIZOLLES Vanessa
3 route de Lyon
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame GIRARD MONEYRON Sandrine
27 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame DESESTRES Bernadette
Impasse Le Clos des Ribeyres
Avenue Pierre Farigoule
43700 BRIVES-CHARENSAC

C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 27-05-2025

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

C.C.A.S :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 10/04/2025

ACTION SOCIALE :

3. BUDGET CCAS 2025 : Décision Modificative 2025-01 INV
4. Avance Remboursable
5. Conventions 2025 Un Job pour ma Ville
6. Moyen de réservation et paiement régie MPT Prestations plateforme ACHETEZA

Liste des membres présents :

Etaient présents : Gilles DELABRE - Bruno OUILLON - Joëlle PALHIER -
Véronique BELIN - Sandrine LAIGRE- David FREJAVILLE -Chantal LEROY- Serge
JAVON- Odile CHAPUIS - Nicole BESSE-BONNET –

Était représenté : Philippe BETHERY par Chantal LEROY

Etaient excusés : Sylvain LAURENT- Andrée CARTAL- Bernard PAULIN -
Violaine SOUVETON- Nadine MIALON- Bernard MICHEL -

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER -

Le Maire

Gilles DELABRE



La Secrétaire de Séance

Odile CHAPUIS

